

GRUPE MONDE RURAL NORD/PICARDIE

Compte-rendu réunion Amiens, le 18 décembre 2007

Etaient présents : Xavier ALIX (Chambre régionale d'agriculture Nord Pas de Calais), Claude BELLETTRE (MSA Picardie), Hubert BOURGOIS (SAFER Flandres Artois), Anick CADET (Familles rurales Picardie), Aurélien CHAMBERLIN (Familles rurales Picardie), Michel COMPIEGNE (SAFER Flandres Artois), Patrice COSSON (FDMFR 62), Yves COUTANT (MFR de la Capelle), Frédérique DEFFONTAINES (FRMFR), Luc DELAS (Chambre régionale d'agriculture), Yves DOREE (Pays du Boulonnais - CC de Samer et environs), Aurore HEDE (ANDAFAR), Thierry MANTEN (MSA de la Somme – Fédération des MSA de Picardie), Daniel MARTEL (Terre de Liens), Domenico MENNA (DRAF Picardie), Robert PORQUIER (MFR Songeons), Louissette REGNIER (MFR Conty), Christian RICHARD (DRAF SRFD), Jacques SIMON (CNASEA), Etienne THOURET (FDSEA 80)

Excusé(e)s : Fatima ABLA (CRT Picardie), Fabrice BENAITEAU (FRMFR), Jean-Marc BINAUD (Pays de Saint Omer), François CLAUCE, Jean-Claude DARQUE (Pays des 7 vallées), Geneviève DECOCQ (MSA Pas de Calais), Xavier DELEPINE, Céline DENOLF (CU d'Arras), Daniel DESRUELLES (FRCUMA Nord Pas de Calais), Guilaine DESSENNE (ADASEA 62), Amandine DRUX (CESR Picardie), Joël DUQUENNOY (Association des maires 62), Yves DURUFLE (SGAR Nord Pas de Calais), Claude GEWERC (Conseil régional Picardie), Paul GIROD (Sénateur de l'Aisne), Jean-Philippe GOLD (CRT), Antoine GOMEL (MRJC nord Pas de Calais), Didier HELLEBOID (ADASEA 62), Annie HINCELIN (ADMR de la Somme), Auguste LECREPS (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat), François MAGNIER (FRSEA Picardie), Camille MARCAN-DUMESNIL (CC interrégionale de Gros Jacques), Michel MARCHYLLIE (PNR Scarpe Escaut), Cécile MILLET (CA Saint Quentin - Pays du Saint Quentinois), Gérard PETITPREZ (Crédit mutuel), Laurent POULAIN (MFR Marconne), Guy PROFFIT (Crédit agricole brie Picardie), Serge RENAUD (CRCI Picardie), Alain ROYER (Chambre d'agriculture du Nord), Raphaël SCHOLASTIQUE (MSA 02/60/80), Françoise VAN HECKE (Conseil régional Picardie), Bernard VAN HEULE (MSA de l'Oise), Edith VIDAL (DRAF Picardie)

Ordre du jour :

- la mise en œuvre du PDRH en Picardie
- le réseau rural français
- le pôle de compétitivité agro ressources
- le PER Equi'terra
- bilan du document de propositions
- perspectives d'actions pour 2008

La mise en œuvre du PDRH en Picardie

Intervention de Domenico MENNA, chargé de mission SEFAR – DRAF Picardie

La proposition de la Commission en date du 14 juillet 2004 établit un nouveau cadre réglementaire du financement de la Politique Agricole Commune (en remplacement du règlement actuel 1258/1999 modifié), en distinguant :

- le soutien communautaire au premier pilier de la PAC, financé par le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA)

- le soutien communautaire au développement rural financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la nouvelle période de programmation 2007-2013.

Concernant le cadre de la nouvelle programmation de développement. Deux règlements du Conseil européen fixent les « règles » : le règlement financier, le règlement de développement rural (dit de « 2^e génération » d'où RDR2) et des règlements d'application pris par la Commission.

Le Conseil européen a fixé des orientations stratégiques communautaires. Les orientations stratégiques communautaires pour le développement rural mettent l'accent sur le développement durable (stratégie de Göteborg) et la croissance et l'emploi (stratégie de Lisbonne). Elles incitent les Etats membres à concentrer l'intervention du FEADER sur les projets pour lesquels la valeur ajoutée communautaire est forte. En outre, chaque Etat doit veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions de la politique régionale et de la politique du développement rural.

Ces orientations sont transposées à l'échelle nationale dans le Plan stratégique national et sur le plan opérationnel dans les Programmes de développement rural. La France élabore pour la période 2007-2013 six programmes de développement rural : un pour l'hexagone (métropole hors Corse) appelé programme de développement rural hexagonal (PDRH) validé officiellement par la Commission le 19 juillet 2007, un pour la Corse et un pour chaque département d'outre-mer.

Le PDRH est doté de 5.7 milliards communautaires sur la période. Il se compose d'un socle commun (mesures nécessitant une application équitable dans l'ensemble des 21 régions) et de volets régionaux spécifiques confiés aux préfets de région.

Au socle national sont programmées des mesures comme la compensation des handicaps naturels, le soutien à l'installation en agriculture, la poursuite des aides de reconstitution des forêts, etc.

Au sein du volet régional sont programmés les dispositifs :

- favorisant le développement économique, qu'il s'agisse des mesures de soutien au transfert de connaissances et à l'innovation, ou des mesures d'accompagnement à la restructuration et à la modernisation ;
- visant à préserver l'état des ressources naturelles sur des zones ciblées et autour d'enjeux prioritaires
- visant à maintenir et développer les activités économiques et l'emploi, à améliorer l'attractivité résidentielle, à valoriser le patrimoine rural et à appuyer les projets de territoire.

La mise en œuvre du développement rural s'appuie ainsi sur deux types de documents :

- un programme pour l'ensemble de l'hexagone : seul document approuvé par la Commission européenne, le PDRH qui regroupe donc un diagnostic et la stratégie globale, la présentation générale des mesures, des annexes synthétiques par région. Il est révisable une fois / an avec l'accord de la commission
- des documents de mise en œuvre régionaux appelés DRDR documents régionaux de développement rural. Ils regroupent un diagnostic et la stratégie régionale, les choix de programmation et le détail des mesures, l'organisation régionale. Ils sont modifiables par les Préfets de Région avec l'accord du MAP.

Le règlement de développement rural (dit RDR 2) se caractérise donc :

- par un fonds unique : le FEADER
- une structure en 4 axes stratégiques :
 - axe 1 : l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (ces éléments figurent dans le PSN français et non dans le RDR) 10% au minimum de l'enveloppe de chaque programme devront être consacrés à cet axe.
 - axe 2 : la préservation et la gestion de l'espace 25% minimum de l'enveloppe de chaque programme.
 - axe 3 : la diversification de l'économie et l'amélioration de la qualité de vie en zone rurale 10% de l'enveloppe minimum dans chaque programme.
 - et un axe transversal, l'axe Leader auquel devra être consacré 5% minimum de l'enveloppe de chaque programme)

- une déclinaison régionale (le DRDR)
- une autorité de gestion unique : le Ministère de l'agriculture et de la Pêche représenté en région par le Préfet de Région
- un organisme payeur unique : le CNASEA.

Concernant la Picardie, la région est dotée pour 2007-2013 :

- au titre du socle national d'environ 20 M€ de FEADER (installation, desserte en forêt, PHAE, etc.)
- au titre du volet régional de 44.5 M€.

Le volet régional du PDRH en Picardie est réparti comme suit :

Axe 1 Compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture

Plusieurs objectifs :

- maintenir des **élevages compétitifs** : 19.7 M€
FEADER : 5.2 M€, autres fonds publics : 14.5 M€
un outil : le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
- accentuer les **pratiques respectueuses de l'environnement** : 11.14 M€
FEADER : 3.01 M€, autres fonds publics : 8.13 M€
un outil : le Plan Végétale Environnementale
- accentuer la **mobilisation de la ressource forestière** : 1.96M€
FEADER : 0.98 M€ , autres fonds publics : 0.98 M€
un outil : les aides à la mécanisation des entreprises forestières
- accompagner par la **formation** les autres mesures : 2.75 M€
FEADER : 1.1 M€, autres fonds publics : 1.65 M€
un outil : les aides à la formation

Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural

Un objectif : préserver les ressources. Pour cela, plusieurs outils :

- MAE Agriculture biologique aide à la conversion : 6.14 M€
FEADER : 2 M€, autres fonds publics : 4.14
- MAE Protection des races menacées : 0.36 M€
FEADER : 0.2 M€, autres fonds publics : 0.16 M€
- MAE Natura 2000 : 9.92 M€
FEADER : 3.20 M€, autres fonds publics : 6.72 M€
- MAE Directive Cadre sur l'Eau : 51.22 M€
FEADER : 7.10, autres fonds publics : 44.12 M€
- MAE autres (érosion, pelouses calcicoles) : 6.82 M€
FEADER : 1.50 M€ ; fonds publics : 5.32 M€

Axe 3 : qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

3 objectifs essentiels :

- Développer l'économie touristique : 17.70 M€
FEADER : 6.30 M€, autres fonds publics : 11.40 M€
- Conserver les espaces NATURA 2000
(Animation et contrats de gestion) : 7.12 M€
FEADER : 3.56 M€, autres fonds publics : 3.56 M€
- Diversifier les activités des exploitations agricoles : 2.5M€
FEADER : 1 M€, autres fonds publics : 1.5 M€

Des mesures d'accompagnements viennent compléter ces dispositifs :

- Stratégies locales de développement
FEADER : 0.40 M€ ; fonds publics : 0.80 M€
- Formation et information des acteurs ruraux liées aux dispositifs de l'axe 3
FEADER : 0.35 M€ ; fonds publics : 0.35 M€

Axe 4 : LEADER

L'axe Leader traduit une approche de développement local fondée sur la participation des acteurs et la mise en œuvre de stratégies intégrées et partagées. Elle s'appuie sur les mesures des 3 axes thématiques.

L'approche Leader repose sur trois fondamentaux :

- ✓ un territoire : un Pays ou un Parc entre 10.000 et 150.000 habitants
- ✓ une stratégie : articulation avec la politique du Pays via des actions, décrites dans les 3 axes du PDRH, ciblées autour d'une priorité
- ✓ des acteurs : un Groupe d'Action Local avec une structure porteuse (idéal = celle du Pays) et un comité de programmation reflétant un partenariat public-privé

En Picardie les GAL pourront mobiliser près de 13 M€ (FEADER : 7.03 M€ et autres fonds publics : 5.75 M€ (essentiellement des crédits du Conseil régional de Picardie)).

Un candidat GAL devra présenter un budget d'au moins 1 M€ de FEADER

Un appel à projets a été lancé en septembre 2007 sous co-pilotage du président du Conseil régional et du Préfet de Région. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 31 janvier 2008.

Eléments complémentaires concernant le Nord-Pas de Calais

(Extrait du DRDR – version décembre 2007 consultable en ligne sur le site Internet de la DRAF Nord-Pas de Calais - <http://www.draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/>)

Principales priorités d'actions :

Axe 1

Les priorités retenues par la région Nord Pas-de-Calais pour l'axe 1 portent essentiellement sur la modernisation des exploitations agricoles avec le soutien au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, le Plan Végétal pour l'environnement et le dispositif de modernisation des petites exploitations. Le soutien aux industries agroalimentaires est également une priorité régionale.

Axe 2

Les mesures agroenvironnementales seront ciblées sur l'enjeu eau (MAE DCE) et les autres enjeux. Pour l'eau, le Comité de bassin a retenu l'hypothèse d'une poursuite des réductions constatées à la fois des consommations d'eau et des rejets polluants des collectivités et des industries, et d'une réduction progressive des pollutions émises par l'agriculture. Concernant les autres enjeux, les sols, bien qu'en général d'excellente qualité agronomique sont en général dans les zones de grande culture appauvris en matière organique et localement sensibles à l'érosion. La préservation des sites "naturels" se conjugue avec la préservation du paysage : bocage, prairies humides et coteaux calcaires notamment dans les Parcs Naturels Régionaux. Enfin, une priorité consiste également à aider les contrats Natura 2000 en forêt.

Axe 3

Concernant l'axe 3, les enjeux portent sur la diversification non agricole des exploitations agricoles, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel (limité au cadre LEADER ainsi que les dispositifs relatifs à Natura 2000), et sur le développement local en forêt

Conformément au diagnostic régional et aux stratégies régionales soulignées dans le cadre de l'examen du projet de PSN, les grands objectifs régionaux sont déclinés dans les différents axes et mesures ouvertes au plan régional, et dans des volets régionaux complémentaires (hors FEADER) de la manière suivante :

Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers			
Eléments de diagnostic	Objectif stratégique	Dispositifs	
		Nom	Mesure FEADER
- diversité des systèmes d'exploitation - fragilité des élevages suite à la PAC - Nord - Pas-de-Calais zone vulnérable (DCE) - taux de renouvellement des exploitations faible et perspectives de départs en retraite massifs	① adaptation des divers systèmes d'exploitation aux nouveaux enjeux :	PMBE PVE Modernisation des petites exploitations	121
	- évolution de la PAC :		121
	• pérennité des élevages • écoconditionnalité et qualité de l'eau • compétitivité et adaptation des divers systèmes d'exploitation des petites exploitations		121
	- renouvellement des exploitations et création de nouveaux modèles		Diversification des exploitations Accompagnement de l'installation
Importance des IAA dans le tissu industriel régional	② amélioration de la qualité sur l'ensemble des filières, diffusion de l'innovation process et produits alimentaires, et développement des débouchés agroalimentaires	investissement des PME secteur IAA 1ère transformation (autres secteurs IAA)	123 (FEDER)
Sols pollués	③ développement des débouchés non alimentaires et énergétiques, notamment sur sites pollués)		(FEDER)
Forêts morcelées	Améliorer la gestion	Amélioration des peuplements, travaux et desserte	122 A, B, 125 A
Meilleur niveau de formation des chefs d'exploitation -adaptations nécessaires pour l'ensemble des actifs	④ objectif horizontal : adapter les formations et diffuser les connaissances	Formation Actions collectives	111 /
Amélioration de l'environnement et de l'espace rural			
- sites remarquables Natura 2000 morcelés	① Protéger les sites remarquables Natura 2000	Mesures agroenvironnementales	214
		Investissements non productifs en forêt	227
		DOCOB et Contrats de gestion dans les milieux non forestiers et non agricoles	323
- pollution des eaux souterraines et de surface	② Améliorer la qualité de l'eau ③ Lutter contre l'érosion (limiter les sédiments polluants)	Mesure agroenvironnement zonée (captages)	214
		Mesure agroenvironnement zonée	214
- régression du bocage et des prairies humides	Préserver le paysage agricole régional	Mesures agroenvironnement paysage	/
- faible couverture de boisements	boisement des terres agricoles		/
- faible présence de l'agriculture bio	④ soutenir l'agriculture biologique	Mesure spécifique	214
- races locales à petits effectifs en régression	⑤ soutien aux races menacées	Mesure spécifique	214
Qualité de la vie et diversification de l'économie en milieu rural			
- agriculture composante principale du paysage régional - difficulté d'intégration de l'agriculture dans le milieu périurbain ; importance de la clientèle urbaine densité de population et fragilité des espaces naturels - surfaces forestières réduites et très fréquentées -actions partenariales économiques dans les territoires	Insérer les activités agricoles et forestières dans les territoires : - diversifier l'activité des Exploitations - préserver et mettre en valeur le patrimoine rural - soutenir les stratégies locales relatives à la forêt et aux filières bois -améliorer la formation des acteurs économiques en milieu rural	Diversification activités non Agricoles	311
		Mise en place et animation du réseau Natura 2000	323
		Actions collectives en faveur de la forêt	341
		Formation des publics agricoles et forestiers	331 et FSE

Orientations indicatives pour LEADER

Les GAL peuvent mettre en œuvre l'ensemble des mesures et notamment celles de l'axe 3 .

Le FEADER aura un effet démultiplicateur important sur la mesure 323, préservation, mise en valeur du patrimoine rural qui n'a pas pu être ouverte faute de crédits au sein de l'axe 3 hors LEADER. Les GAL pourront également utiliser les mesures 341 stratégie de développement forêt et filière bois et 311 : diversification vers des activités non agricoles qui ont pu être ouvertes au sein de l'axe3. Au sein des axes 1 et 2, ils peuvent également participer à la mise en œuvre des mesures qui entrent dans leur démarche de développement local ainsi que contribuer à l'élaboration des MAE territorialisées. Dans tous les cas, la démarche Leader est locale et ascendante et les Gal peuvent utiliser l'ensemble des mesures des trois axes ouvertes dans le PDRH.

Echanges :

La répartition des fonds publics en fonction des axes ?

Pour axe 1 et 2 le FEADER appellera essentiellement des fonds du MAP et du Conseil régional, pour la MAE eau ce seront les agences de l'eau qui financeront.

Pour l'axe 3 la contrepartie vient essentiellement du conseil régional sauf sur Natura 2000 qui sera cofinancé par le MEDAD (ministère de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables).

Concernant l'appel à projet Leader en Picardie, 6-8 candidatures devraient être reçues avec la volonté de sélectionner 4 GAL. Si tous les crédits ne sont pas utilisés, un nouvel appel à projet sera lancé courant 2008.

Plusieurs actions peuvent être menées au sein d'un GAL. Le principe du Gal repose sur une cohérence, une stratégie territoriale. Le territoire doit se mobiliser autour d'une priorité ciblée (un peu comme le principe du thème fédérateur) qui constitue le fil rouge pour la mise en œuvre des actions au sein de celui-ci.

Un comité de programmation est constitué au sein du Gal. Celui-ci doit réunir des instances à la fois publiques et privées. Des structures privées peuvent donc intervenir dans le choix et la définition des actions au sein des GAL.

En Picardie, un appel à projet est lancé à destination des Pays. 14 pays devraient répondre à celui-ci.

Il est nécessaire que les élus aient une lisibilité de leur territoire. Les projets doivent émaner de la base et des compétences institués dans le cadre des Pays. Il est important de sensibiliser les élus sur ce type de démarche par le biais de journées d'informations.

Ce type d'appel à projet existe également en Nord-Pas de Calais.

Le réseau rural français

La mise en place du réseau rural en Europe est prévue par la commission européenne dans le Règlement de Développement Rural 2007-2013.

Les réseaux ruraux nationaux doivent ainsi être mis en place avant le 31 décembre 2008 dans chaque état membre.

Les objectifs de ce réseau sont :

- d'identifier et de mettre en relation des réseaux d'acteurs et d'experts du développement rural,
- de capitaliser et de diffuser les bonnes pratiques.

Le réseau rural français (RRF) regroupera des institutionnels, des représentants des services de l'Etat, des collectivités locales, des acteurs professionnels, associatifs, des organismes de recherche, ...

Il aura pour objectifs :

- d'appréhender les enjeux du développement rural,
- d'améliorer l'ingénierie autour des projets,

- de renforcer l'inscription des projets soutenus dans les territoires,
- de renforcer les bonnes pratiques par l'information.

Ainsi, ses missions seront-elles :

- d'informer les acteurs et organiser les échanges sur les enjeux et les stratégies du développement rural,
- d'identifier et organiser les ressources : formation, appui à l'ingénierie, ...
- de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques,
- d'assurer un appui aux projets de coopération pour les GAL,
- d'assurer la coordination vis-à-vis du réseau européen.

Ce réseau s'appuiera sur un niveau national et sur le niveau régional avec la mise en place de réseaux ruraux dans chacune des 26 régions.

Concernant le niveau régional :

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional piloteront le réseau au niveau régional.

La structuration du réseau régional sera laissée à l'appréciation des copilotes régionaux. L'objectif est d'associer largement les acteurs locaux.

Les thématiques de travail :

Les sujets de travail devront avoir un caractère transversal et être traités par des acteurs variés.

Un thème devra répondre à une demande et à un intérêt des régions.

Les thèmes seront principalement en lien direct avec les domaines d'éligibilité du FEADER, mais sans exclure d'aller au-delà.

Les travaux doivent intégrer les questions relatives au développement durable.

Il sera réalisé un inventaire systématique des travaux existants sur les thèmes du développement rural.

Le niveau national assurera une communication ascendante et descendante sur les thèmes travaillés par les différents niveaux.

Echanges :

La mise en œuvre du réseau rural a fait l'objet de groupes de travail au niveau national. Les travaux des groupes ont été restitués en novembre 2007.

En région les travaux sont plus ou moins avancés dans la constitution du réseau régional.

Les régions les plus avancées ont réalisées des enquêtes auprès des structures identifiées comme ayant un rôle dans le développement (élus, socioprofessionnels ou associatifs).

Une interrogation est posée sur la pertinence ou la légitimité de chacun d'y aller. A priori le réseau rural n'est pas fermé. Chaque structure si elle en fait la demande doit pouvoir participer aux travaux.

Il est important que chacun soit attentif aux avancées du réseau dans les deux régions afin de pouvoir y trouver une place. Le groupe monde rural Nord Picardie pourra par les réflexions et travaux menés en son sein alimenter les travaux du réseau rural.

Le réseau rural pourra amener une dimension européenne (une coordination doit être trouvée avec les autres réseaux mis en place dans les états membres de l'Union européenne) et fédérer des projets plus intégrés.

Le pôle de compétitivité agro ressources

Intervention de Luc DELAS, directeur de la Chambre régionale d'agriculture Picardie

Les pôles de compétitivités ont été mis en place dans le but de fédérer sur un territoire géographique donné, les entreprises, la recherche publique et privée et les centres de formations, en vue de l'émergence de projets communs innovants. Les maîtres mots des pôles de compétitivités sont le partenariat, des projets communs concrets et de la visibilité internationale.

La notion de recherche et développement est au centre de l'action des pôles de compétitivité. Les projets doivent être soutenus par des entreprises dans le but de développer l'activité des entreprises ou de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises innovantes.

Le CIADT du 12 juillet 2005 a retenu 67 pôles de compétitivité dont 6 pôles mondiaux, 9 pôles à vocation mondiale et 52 pôles à vocation nationale.

Le projet Industries et agro ressources présenté par les régions Picardie et Champagne Ardenne a été classé projet à vocation mondiale.

Le projet Industries et agro ressources est né du constat de l'existence de nouveaux besoins industriels motivés par des profondes mutations socio-économiques et environnementales. Les secteurs notamment des molécules (pharmaceutique, hygiène, cosmétique....) et des matériaux (bâtiment, papeterie, textile....) méritaient une attention particulière.

Ce projet repose sur la volonté de valoriser la plante entière afin d'aboutir après extraction et séparation par différents procédés chimiques ou autres des intermédiaires organiques de synthèses qui pourront être utilisés dans les différents secteurs comme l'énergie, la papeterie, la cosmétique, la plasturgie, l'industrie chimique.....

Ce projet est fédérateur à différents niveaux :

- des acteurs économiques de par la diversité des secteurs concernés ;
- des compétences scientifiques (agronomiques, sciences du vivant, process et matériel, évaluation des projets....) ;
- des outils de recherche et développement : privés et publics
- des territoires au sein d'un grand bassin agro-ressources performant
- des diverses attentes dans un concept de développement durable.

Une campagne de publicité importante a été mise en place en Picardie afin de donner une autre image de la région.

Le PER Equiterra

Intervention de Luc DELAS, Président de l'association Equiterra,
directeur de la Chambre régionale d'agriculture Picardie

Equiterra est une association créée en septembre 2005 dont le but est la promotion des utilisations modernes du Cheval de Trait.

Ses objectifs se veulent être l'expression de la traction animale comme exemple du développement durable.

Le projet d'Equiterra se positionne selon deux volets :

- la valorisation du cheval de trait en milieu urbain et rural par une utilisation moderne de l'équidé,
- la création du "Village du Cheval de Trait" pour accueillir professionnels et tout public autour d'activités avec les équidés (ânes, mulets, chevaux).

"Equiterra : le Village du Cheval de Trait", initié par l'Association Equiterra et porté par la Communauté de Communes de la Picardie Verte a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale (PER) en décembre 2006. Projet global de développement territorial, celui-ci se veut être un trait d'union entre la Picardie Verte, territoire rural et Beauvais, territoire urbain.

Le Village du Cheval de Trait accueillera et hébergera 14 paires de races différentes de Chevaux de Trait et autant de races d'ânes et de mules. Une ferme pédagogique illustrant la biodiversité domestique sera installée. Chaque année, une région sera mise à l'honneur et invitée à promouvoir ses races locales.

Le site offrira un hameau des savoir-faire au public pour y découvrir la diversité des métiers liés au Cheval de Trait : la maison du bourrelier, la maison du charron, la maison du maréchal-ferrant, la maison de l'éleveur, la maison du vétérinaire...

Des démonstrations et formations d'équidés au travail, des présentations de races, des spectacles, diverses autres animations seront assurés tout au long de l'année.

Le public pourra visiter l'écomusée où seront présentées des collections de harnais, de matériels, de voitures hippomobiles, des expositions thématiques, des vidéos, ...

Ce village accueillera également un centre de recherche et de documentation, tant pour les particuliers que pour les collectivités, mais aussi une auberge, une librairie, une boutique...

Ce lieu unique et original, où le public appréciera l'ensemble des activités liées aux Chevaux de Trait, devrait ouvrir ses portes courant 2009.

Equiterra souhaite ainsi valoriser et promouvoir les races de Chevaux de Trait, les métiers inhérents à ce patrimoine vivant et les savoir-faire, développer des projets éducatifs, sensibiliser la population, participer au développement d'une nouvelle identité locale favorisant le développement économique, touristique... Equiterra se positionne comme un acteur du développement durable.

En parallèle du Village du Cheval de Trait, des travaux dans le pays du Beauvaisis illustreront les diverses activités professionnelles et valoriseront les utilisations modernes du Cheval de Trait : transport, collecte, tonte, débardage, animation scolaire...

Echanges :

La Communauté de communes a acheté un terrain de 10ha dans le bourg de Songeons

Le PER ne peut exister qu'avec des partenaires. De nombreuses structures sont partenaires du projet Equiterra : l'Etat, le Conseil régional de Picardie, la ville de Beauvais, la Chambre d'agriculture de l'Oise, l'ADEME, Haras Nationaux, France Trait, Conseil Interrégional du Cheval Nord-Picardie, FIVAL, Fédération Nationale du Cheval, Syndicat National des Cochers Professionnels, Handi-Cheval, Centre Régional de la Propriété Forestière, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, Crédit Agricole Brie Picardie, Groupama Oise, Maison Familiale et Rurale de Songeons, Chambre des Métiers de l'Oise, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Institut de l'Elevage, Boutique de Gestion, Equidia, Attelages Magazine, Sabots.

Depuis la mi-octobre, l'association s'est engagée dans une étude de diagnostics environnementaux, carbonés et agronomiques appliqués aux chantiers hippomobiles en milieu urbain et rural.

Dans le cadre du FREMEDE (Fonds Régional pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Energie, des Déchets et Eco-filières), l'association bénéficie du soutien de l'ADEME et du Conseil Régional Picardie dans la réalisation de ce travail. Une chargée d'étude procèdera à la mesure d'indicateurs du développement durable et l'élaboration d'outils d'accompagnement.

Des travaux sont menés sur le volet Handicap et insertion.

Un des buts du projet est d'impliquer les jeunes par le biais de la MFR de Songeons.

La MFR en lien avec le projet a passé une convention avec le conseil général pour travailler sur le tourisme équestre. La MFR a ainsi une mission d'expertise au niveau des chemins de randonnées sur la Picardie verte.

Etablir un lien avec les élus locaux est nécessaire pour pouvoir accueillir les chevaux et les salariés.

La MFR organisera le salon du livre et de l'animal du terroir en novembre 2008.

Pour plus d'informations : <http://www.equiterra.fr/>

Bilan du document de propositions

En septembre 2006 s'achevait la rédaction de la note de synthèse intitulée « pour un monde rural dynamique, attractif et économiquement viable », fruit des travaux menés sur une période de 6 mois portant sur trois thématiques : la place et le rôle de l'agriculture en milieu rural, le maintien et la création d'activités en milieu rural, le tourisme rural.

Ce document a été diffusé aux décideurs locaux, régionaux et nationaux : Députés, Sénateurs, Préfectures de Région et de Département, SGAR, Conseil Régional, Conseil Général, CESR, DRAF, Associations des Maires, Présidents des Pays et des Conseils de Développement, les Chambres consulaires, les Présidents de communautés de communes pour les zones non couvertes par les Pays les PNR ainsi que la DIACT et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Il a reçu un écho positif et une quinzaine de courrier ont été reçu en retour.

Perspectives d'actions pour 2008

La réalisation de réunion thématique apparait intéressante aux membres du groupe afin de donner des éléments concrets aux politiques mises en place sur les territoires ruraux. Il apparait important aux membres du groupe de valoriser les réalisations existantes sur les deux régions par des témoignages.

Il est proposé pour la prochaine réunion d'organiser une visite de site résultant d'un PER (site envisagé « la maison du Maroilles »).

Par ailleurs, un témoignage du PNR Scarpe Escaut sur leur action sur l'installation des jeunes pourra être sollicité. Cette réunion pourrait se tenir en mars 2008.